

11320 - Faire un bon témoignage au profit d'un mort

La question

Comment juger le fait de dire à la suite de la mort d'une personne : « **"O toi, âme apaisée, - retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée;**» (Coran, 89:37-38).

La réponse détaillée

Il n'est pas permis de dire ceci à propos d'une personne déterminée puisqu'il s'agit d'attester que le mort appartient à cette catégorie..